

Système de gicleurs automatiques à eau et canalisations incendie – Fiche d'inspection trimestrielle

Cette inspection doit être effectuée tous les 3 mois. La personne qui effectue l'inspection inscrit son nom, la date et le résultat de chaque vérification dans les cases appropriées. Elle complète ensuite le compte-rendu correspondant et insère cette fiche derrière celui-ci, en ordre chronologique.

Selon le système inspecté, soit un système sous air (A), un système sous eau (E) ou une canalisation incendie (C), effectuer les vérifications requises dans le tableau ci-dessous. Pour chacune des vérifications, inscrire le résultat : conforme (C), non-conforme (NC) ou sans objet (S/O).

Vérifié par : _____ Date : _____

A	E	C	Pressions des jauges	Pression (Psi)	C	S/O	NC	Commentaires (toute non-conformité doit être commentée)
x			Pression d'air					
x			Manomètre de l'accélérateur					
x			Pression d'eau					
	x		Pression de l'alimentation en eau des gicleurs					
	x		Pression de service du système					
		x	Pression de l'alimentation en eau des canalisations					
		x	Pression de service des canalisations					
		x	Pression de la canalisation au dernier étage					

A	E	C	Vannes et alarmes	C	S/O	NC	Commentaires (toute non-conformité doit être commentée)
x	x		Système en service à l'arrivée				
x			Compresseur en état de marche				
x			Vérification du niveau d'huile				
x			Salle des vannes sécurisée				
x			Vannes de contrôle scellées en position ouverte				
x			Vannes de contrôle facilement accessibles				
x			Vanne d'essai de l'alarme en position fermée				
x			Vanne de l'alarme en position ouverte				
x			Absence de fuites sur la chambre intermédiaire				
x			Drainer le manchon de la vidange auxiliaire (au besoin)				
x			Alarme de basse température en bon état de marche				